

# Commune de MONTLEBON

**5.2.1**

## Plan Local d'Urbanisme

### 5. Annexes

#### 5.2 - Annexes sanitaires :

#### 5.2.1 Schéma du réseau d'eau potable



**Aurélien TISSOT**  
URBANISME - AMENAGEMENT - FONCIER  
CityParc - 6, Rue Claude Chappe  
25300 PONTARLIER  
Tél : 03 81 46 75 32 - Fax : 09 66 97 35 45  
Email : aurelien.tissot@geometre-expert.fr

**Approbation  
Décembre 2018**



## Eau potable

La commune de Montlebon est alimentée par une source située à 950 mètres d'altitude dans la forêt communale de Derrière-le-Mont, au lieu-dit « La Douve ». La source alimente également une grande partie de la commune de Morteau et les SIE des Combes.

La ressource en eau appartient à la commune de Montlebon.

Le captage et la conduite principale ont été construits par la commune de Morteau, qui en est propriétaire. Ils ont été mis en service en 1924.

En 2002, un réservoir de tête de 400 m<sup>3</sup> et une station d'ultrafiltration d'une capacité de 2000m<sup>3</sup> par jour ont été construits sur le site pour sécuriser l'alimentation en eau potable des deux communes.

Les ouvrages de production et de distribution de l'eau potable font l'objet d'une convention entre les deux communes. La vente d'eau de Montlebon à Morteau fait l'objet d'un contrat de vente en gros.

Les ouvrages de traitement, de stockage et de pompage sont équipés de systèmes de télégestion et alarme.

La maintenance de la station d'ultrafiltration, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Montlebon est déléguée à un prestataire.

La gestion de l'eau est communale (régie publique).

### 1 – Captage et traitement de d'eau

#### Modalités techniques :

Depuis le point de captage, l'eau descend sur quelques mètres jusqu'à la station d'ultrafiltration. L'eau brute est stockée temporairement dans des bâches, puis filtrée par un processus physique d'ultrafiltration par membranes : l'eau est injectée sous pression dans 24 modules composés d'une multitude de membranes qui vont retenir les particules fines. Un traitement au chlore gazeux est toutefois nécessaire en amont du réseau de distribution pour éviter le développement de micro-organismes dans les canalisations ou les réservoirs.

#### Quantités d'eau distribuées :

En 2015, les quantités moyennes suivantes ont été observées :

- Morteau : 1300 à 1500 m<sup>3</sup>/jour
- Montlebon : 300 à 400 m<sup>3</sup>/jour  
soit un total de 1800 à 1900 m<sup>3</sup>/jour.

La capacité de traitement de la station est de 2000 m<sup>3</sup>/jour.

#### Prélèvement autorisé :

Le captage fait l'objet d'une protection réglementaire depuis 2000 avec mise en place de périmètres de protection : arrêté préfectoral n°2000/DCLE/3B/4043 du 28/08/2000.

Pour limiter les incidences sur le milieu aquatique, les prélèvements autorisés sont fonction du débit de la source selon les seuils suivants :

Débit de la source	Débit biologique (= Débit minimal à restituer au cours d'eau)	Débit maximal utilisé	Communes alimentées
Supérieur à 37 l/s (3200 m <sup>3</sup> /jour)	9 l/s (780 m <sup>3</sup> /jour)	28 l/s (2420 m <sup>3</sup> /jour)	Montlebon et Morteau sur la base d'une convention
Entre 15 et 37 l/s (1300 et 3200 m <sup>3</sup> /jour)	9 l/s (780 m <sup>3</sup> /jour)	6l/s (520 m <sup>3</sup> /jour)	Montlebon prioritairement. Le débit excédant est utilisé pour la commune de Morteau.
Inférieur à 15 l/s (1300 m <sup>3</sup> /jour)	Peut être diminué de façon coordonnée au-dessous de 9l/s (780 m <sup>3</sup> /jour)	6l/s (520 m <sup>3</sup> /jour)	Montlebon seulement. Nécessité de prendre un arrêté municipal réglementant les usages de l'eau dans la commune.
Inférieur à 11 l/s (1100 m <sup>3</sup> /jour)	6 l/s (520 m <sup>3</sup> /jour)	5l/s (430 m <sup>3</sup> /jour)	Pas de de vente d'eau à Morteau.

### Perspectives d'évolution :

L'amélioration de la performance du réseau de distribution de Montlebon (cf infra) contribuera à réduire la consommation à 280 à 290 m<sup>3</sup>/jour (estimation 2015 avec une population de 2000 habitants).

De son côté, la commune de Morteau exploite depuis 2012 un nouveau forage au « Bois Robert », d'une capacité de 1200 m<sup>3</sup>/jour, pour compléter ses ressources en eau. Le prélèvement du « Cul de la Lune » en nappe alluviale et de mauvaise qualité a été fermé. D'après le dossier d'enquête publique de 2015 pour la protection du captage, ce nouveau prélèvement représente potentiellement 65 à 75% des besoins en eau de la commune de Morteau et du SIE du plateau des Combes.

## 2 - Réseau de distribution de l'eau potable :

Au sortir de la station d'ultrafiltration, l'eau est remontée dans un réservoir de tête de 400 m<sup>3</sup> qui se situe 130 mètres en amont de la station Ce réservoir sert de stockage avant distribution. Sur ces 400m<sup>3</sup>, 1/3 sont bloqués pour la réserve incendie du hameau de Derrière-le-Mont.

Le réseau de distribution est constitué de trois branches distinctes :

- ❖ Depuis le réservoir, deux conduites partent en gravitaire :
  - une conduite secondaire qui dessert Derrière-le-Mont en contrebas.
  - la conduite principale part à flanc de coteau en direction de Montlebon/Morteau en contournant le Mont Gaudichot.
  - une 3ème conduite réalisée par piquage sur la conduite principale alimente les hameaux de la Montagne.

### 2.1 - Réseau de Derrière-le-Mont

Le réseau d'eau potable de Derrière-le-Mont part directement du réservoir et descend sur 2,4 kms jusqu'à Louadey. La conduite a été remplacée sur toute sa longueur en 2014 avec reprise des branchements et mise aux normes des poteaux à incendie.

### 2. 2 - Réseau dit « du Cheminot » - desserte de la Montagne

La desserte de la plupart des lieudits de la Montagne est assurée depuis 1974. Au « point 18 » situé à 900 mètres environ du départ de la conduite principale, une partie de l'eau est dérivée vers la station de pompage du Mont-Dessus. De là, elle est pompée sur 1,1 kms jusqu'au réservoir de 400 m<sup>3</sup> situé au Cheminot. Depuis ce point haut, le réseau alimente part les hameaux d'altitude côté sud jusqu'à la frontière Suisse : la Voie Bournez, le

Cheminot (les maisons côté est mais pas la ferme), le Meix Lagor, les Feuves, le Gardot. Une autre canalisation redescend sur le flanc nord pour alimenter les écarts : les Sarrazins, les Petites Fontenottes (depuis 2013), Les Maucerneux, les Vuillaumiers, le Rondot, le Sevrot, et se terminer au Mont-Dessus.

Le hameau des Fontenottes est desservi par un réseau privé (source alimentant un réservoir de stockage sous-terrain de 130m<sup>3</sup>). A terme, le hameau sera alimenté par réseau public, grâce à une extension depuis les Petites Fontenottes, situées à 800 mètres de là.

Construit en 1974, le réseau d'altitude est performant en terme de rendement mais sur une partie, le diamètre est sous-dimensionné (les Feuves, le Meix-Lagor).

### **2. 3 - Réseau du Mont-Gaudichot – desserte du centre-bourg et de Morteau**

La majeure partie de la production du captage de Derrière-le-Mont alimente la partie urbaine de Montlebon et de Morteau. La canalisation principale et les ouvrages de transport appartiennent à la commune de Morteau.

Depuis le réservoir de tête, la canalisation contourne le Mont Gaudichot. Après 3,8 kms, une dérivation alimente le réservoir dit « du Mont Gaudichot » situé au-dessus du hameau de Chinard, d'une capacité de 2 X 600 m<sup>3</sup>. Ce réservoir alimente toute l'agglomération de Montlebon, de Cornabey à Sur le Fourg.

C'est sur l'agglomération que le réseau est le moins performant, avec un taux de rendement de l'ordre de 75%. 1/3 des canalisations environ sont anciennes et sur certains tronçons, la section des canalisations n'est pas adaptée.

La rénovation du réseau fait l'objet d'un important programme pluriannuel, coordonné avec le programme de travaux d'assainissement de la Communauté de Communes du Val de Morteau. Chantiers récents et à venir : rue de Sobey (2009), Sablière et Ombelles (2011), rue des Seignes (2013), Petit Fourg (2013), rue de la Vigne (2015), rue de Bellevue (2016), rue de Chinard (2016).

### **2.4 - Accès à l'eau pour les habitations non desservies par le réseau AEP**

Les écarts suivants ne sont pas desservis par le réseau d'eau potable et utilisent donc de l'eau de citerne : les Charmottes, les Cernoniers, le Seignolet, le Petit Gardot, sur la Roche, la Pierre à Feu, Volçon et derrière le Château, Sobey, le Mourlet, le Mont des Meix, le Carlot, le Chataignot, le Cerneux Guyot. Les Fontenottes sont alimentées par un réseau privé.

Les administrés non desservis par le réseau public d'eau potable peuvent soutirer en tant que de besoin de l'eau à des bornes de distribution réparties sur la commune : à Derrière-le-Mont, au Gardot, au Cheminot, au centre bourg à côté du vestiaire de foot. Ces bornes sont de couleur verte pour les différencier des bornes à incendie.

## **3 – Réseau de défense incendie**

En 2015, 62 bornes à incendie sont recensées sur le territoire communal.

La défense incendie est assurée dans la majeure partie des zones urbanisées. A la Montagne, elle est assurée dans la majeure partie des lieudits alimentés par le réservoir du Cheminot.

Le réseau de défense incendie est régulièrement contrôlé. Il est globalement de bonne qualité, avec en 2015, 74% des bouches à incendie conformes. Les non conformités sont liées à des poteaux incendie anciens ou à des diamètres de conduite insuffisants.

Le programme de mise aux normes se poursuit au fur et à mesure de la rénovation du réseau AEP.